

Comment et de quelle manière relever le défi de la cohésion sociale ?



François HOMMERIL
Président CFE-CGC

Les systèmes de protection sociale, fruits de nombreuses conquêtes du corps social, jouent un rôle capital pour la cohésion de notre société. Véritables « amortisseurs », ils permettent à de nombreux français de garder espoir dans leur vie quotidienne.

Face aux bouleversements de l'économie et de la société, une refondation de ces systèmes apparaît pourtant nécessaire voire urgente. Il en va de ce que l'on appelle communément la « cohésion sociale », cette capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les inégalités et en évitant la marginalisation d'une frange de la population. Encore faut-il qu'existe une « cohésion politique » permettant de prendre des décisions partagées et considérées comme légitimes. C'est là que le bât blesse. L'actualité en est l'illustration.

Un nouveau contexte

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France, dans un grand élan de consensus national, s'est fixée un cadre social basé sur la **solidarité intergénérationnelle et sur une politique nataliste assumée**.

Les politiques familiales venaient compenser le risque de déclassement social d'un couple à partir du deuxième enfant par rapport à un même couple disposant du même niveau de revenu de base, mais sans enfant.

*Quel était le ratio des actifs sur les retraités à l'époque ?
Quelle était l'espérance de vie de ces derniers ?*

Dans les années 50, l'espérance de vie en retraite était de 6 ans mais qui, assez rapidement, est montée à 10

puis 12 ans, pour se **stabiliser autour des 20 ans depuis 2013**.

En sus de cet allongement de la durée de vie des retraités, le ratio actifs / retraités est passé de 5 actifs pour un retraités en 1950 à un peu plus de 2 de nos jours. Cette dégradation (60% représente un effort bien supérieur à celui auquel nous devons faire face à horizon 2050 qui est d'1,7 actifs pour un retraité (soit 15%).

Un tel effort collectif a eu lieu sans que jamais personne ne s'appauvrisse.

Rappelons qu'un ouvrier dans les années 70 avait de quoi, sur son seul revenu, acquérir une maison avec un étage.

Pourquoi est-ce plus difficile aujourd'hui ?

Parce que dans les années 50 à 80 (« les trente glorieuses ») la croissance était redistributive sur les salaires. **Le rapport a changé.**

La nouvelle donne démographique

Si en 30 ans, le rapport actif/inactif a considérablement changé, le système, lui, est resté le même. La population a certes augmenté mais par l'allongement de la durée de la vie, et pas par les naissances. De nouvelles projections de la population active sont particulièrement inquiétantes quant à l'avenir des retraites. Au lieu d'augmenter chaque année jusqu'en 2070, **la population active diminuera de 3,2 millions de personnes à cet horizon**, anticipe désormais l'Insee.

Comment empêcher que le rapport entre actifs et inactifs ne continue de se dégrader ?

Le système de protection sociale français, basé sur la solidarité collective, est en crise. Cette crise est triple : financière, d'efficacité et de confiance. Le budget d'intérêt de la dette s'élève à 61 milliards mais l'on estime que la prise en charge des personnes âgées coûtera à lui seul 41 milliards !

Les solutions appliquées depuis 20 ans sont insuffisantes et la tentation est forte de recourir à un système plus « libéral », davantage axé sur l'assurance individuelle. Mais les risques d'augmentation de la pauvreté et des inégalités sont grands et sans certitude sur l'efficacité globale.

Plusieurs réformes ont eu lieu depuis les années 1990 pour pallier notamment les déficits.

Les solutions ont tout d'abord été d'augmenter les cotisations en créant de nouveaux prélèvements comme

la CSG (Contribution Sociale Généralisée en 1989) ou le RDS (Remboursement de la Dette Sociale en 1993).

Mais il est impossible de continuer à augmenter les cotisations sociales sans créer un fort mécontentement des salariés comme des employeurs (les cotisations sociales représentent 40 % du coût salarial en France pour les entreprises). **Il en est de même pour les retraites.**

Loin de prendre en compte cette nouvelle donne, les décisions sur la politique familiale sont reprises sans anticipation et compréhension de leur impact sur la natalité.

L'expression récente et martiale du président de la République sur un « réarmement démographique » a eu au moins le mérite de faire réagir.

Nombreux sont les observateurs qui aujourd'hui semblent découvrir le « gouffre » sous les fondements du système de protection sociale en France.

Certains préconisent une hausse des cotisations sociales ou des ajustements entre lignes budgétaires.

Les partenaires sociaux comme la CFE-CGC proposent des pistes comme ce fut récemment le cas avec la négociation par les partenaires sociaux qui s'est conclue par la signature de trois accords nationaux interprofessionnels sur l'assurance chômage avec à la clé une économie de 400 millions d'euros.

La cohésion sociale menacée

La « *France qui travaille* », ces Français de la classe moyenne, de l'entre-deux, qui gagnent un peu trop pour toucher des aides mais pas assez pour être à l'aise en fin de mois ne comprennent pas que l'on puisse avoir un taux de chômage à plus de 7 % et que leur entreprise n'arrive pas à embaucher et donc à se développer.

La meilleure définition de la classe moyenne n'est-elle pas le rassemblement d'individus qui ont cette volonté de progresser, d'avoir une meilleure vie et qui s'investissent professionnellement pour y parvenir. Le sentiment de « déclassement » agit comme un frein à la cohésion sociale.

La crainte du déclassement gagne l'ensemble du corps social. Cette peur n'affecte pas seulement les catégories populaires mais aussi la classe moyenne qui peine à s'en sortir. L'expression « la fin du mois » qui ressort des

études est symptomatique de cette crainte qui se traduit sur le plan électoral par un vote extrême souvent qualifié de « populiste ».

Le système français de protection sociale a-t-il fait son temps ?

L'assurance chômage, la retraite de base comme la retraite complémentaire sont gérés par les partenaires sociaux. L'État ne s'en mêle pas, ou peu, dans la gestion. Contrairement au régime général, ces caisses complémentaires disposent d'importantes réserves, estimées à près de 80 milliards d'euros.

Si on regarde le pur équilibre de l'assurance chômage entre les ressources de cotisations et les dépenses de revenus de substitution pour le chômage, depuis 1998, le système est toujours équilibré.

L'État a introduit il y a cinq ans un dispositif de dégressivité des allocations pour les plus hauts revenus, soit souvent des cadres, inspiré des États-Unis. Le postulat est qu'un cadre trop bien indemnisé n'est pas assez motivé pour retrouver du travail et que le système

de dégressivité est plus efficace pour ceux qui a priori ont moins de mal à retrouver du travail. Pour renforcer sa motivation, il faut diminuer les allocations.

Or, les cadres, sont contributeurs à 42% des ressources du régime et consommateurs qu'à 15%.

Un débat peut être posé sur le fait de savoir si ceux-là mêmes qui financent la solidarité peuvent-ils être exclus de la solidarité ?

Ce dispositif pousse les gens à reprendre des emplois qui ne sont pas forcément de leur qualification. Reprendre un emploi qui n'est pas de votre qualification se fait au détriment d'un autre qui est plus qualifié que vous. C'est toute la pyramide de l'emploi qui peut être déstabilisée selon la CFE-CGC.

Cohésion sociale et cohésion politique

Depuis la Quatrième République et la fameuse « valse des ministères », jamais la France n'avait connu un pareil désordre politique. La fin du bipartisme et l'existence de trois blocs au sein de l'Assemblée Nationale se traduisent par une instabilité politique et une incertitude sur les choix en matière de politique sociale.

Comment dans ce contexte réexaminer le financement du modèle social ? La maladie, la retraite, la famille, les accidents de travail, la dépendance représentent 600 milliards d'euros en dépenses !

Comme avec la sécurité sociale en 1946, la décision politique implique de se projeter dans le long terme. Est-ce possible dans cette période de turbulence politique ?

Ne faut-il pas faire faire la part des choses entre deux grands principes : les régimes qui sont dits contributifs et les régimes qui ne le sont pas.

Les régimes contributifs, basés sur la cotisation à proportion du salaire, sont la retraite et le chômage.

Parmi ceux qui ne sont pas contributifs et qui n'ont pas vocation à l'être : la maladie.

La famille n'est pas (directement) contributive non plus.

Pour ce qui n'est pas contributif, peut-être faudrait-il imaginer une contribution, comme la TVA sociale ? Cette solution est politiquement sensible. Elle a pourtant un impact et des avantages qui ne peuvent plus être ignorés.

Le syndicalisme en perte de vitesse

Le poids des syndicats dans l'évolution de la société et dans la négociation -ce que l'on appelle le dialogue social- s'est notablement affaibli ces dernières années.

Rappelons que durant la période de l'après-guerre le taux de syndicalisation était de l'ordre de 30% contre 10% à partir de la moitié des années 90 et est un peu en dessous depuis.

En faisant passer de deux ans à quatre ans la durée des mandats syndicaux (loi du 2 août 2005) dans le comité social et économique (CSE), l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise, le législateur a découragé beaucoup de jeunes à s'engager.

Comment s'engager quand on est peu assuré de pouvoir aller jusqu'au bout d'un mandat ?

L'autre raison de la désaffection pour le syndicalisme est la violence des débats, à l'instar de la vie politique. Le niveau de violence est tel qu'il est de plus en plus difficile de construire des projets communs. La place croissante des réseaux sociaux avec leur dimension réductrice contribue à une forme de radicalisation et de polarisation qui se fait au détriment de la syndicalisation et du dialogue paritaire.

Le rôle des entreprises dans la cohésion sociale

Si la taille de l'entreprise n'est pas un facteur déterminant, les difficultés économiques suivant la taille de l'entreprise ont un impact sur la cohésion sociale. Tout dépend de leur capacité à mettre en place des dispositifs qui vont générer de la cohésion sociale en intégrant des objectifs de cohésion sociale.

Les grandes sociétés, notamment celles du CAC 40, ont un poids extrêmement prépondérant sur la cohésion sociale, notamment avec leur poids sur les évolutions des conventions collectives. D'une certaine façon, tout le monde va profiter de leurs avancées sociales dans la

durée. Aujourd'hui, dans tous les accords de branche, il est notifié, puisqu'il y a un accord national interprofessionnel qui le prévoit, qu'il faut avoir des dispositions relatives aux petites entreprises.

L'entreprise va devoir proposer un projet collectif partagé entre les parties prenantes. L'objectif est de faire coïncider les intérêts des clients, des salariés et des actionnaires. Sans cette conciliation, il y a un risque de conflit social. Cela passe par la concordance entre projet social, projet industriel, et projet financier.



A la différence d'autres pays où existe une culture du compromis (Gouvernements d'union nationale, « cogestion » entre gouvernements et syndicats) la France semble durablement installée dans une polarisation du débat public.

Les postures électorales n'ont-elles pas tendance à l'emporter sur ce que l'on appelle « l'intérêt général de la Nation » ?

Aux yeux de certains, c'est ce qui fait le charme de notre pays -comme un legs de la Révolution et de l'Esprit des Lumières- pour d'autres c'est ce qui empêche notre modèle social d'évoluer.

L'ADIS

L'AGORA DU DIALOGUE SOCIAL
ENSEMBLE REPEPSONS LE TEMPS SOCIAL

